

**Son Honneur le Président:** Honorables sénateurs, si le sénateur Murray prend maintenant la parole, son discours aura pour effet de clore le débat de deuxième lecture.

**Des voix:** Bravo!

**Le sénateur Murray:** Honorables sénateurs, j'aurais pu démolir ce syllogisme à une certaine époque, car j'ai cru y déceler ce qu'on appelait un dénombrement imparfait . . .

**Le sénateur Frith:** Conduisant à un sophisme.

**Le sénateur Murray:** . . . conduisant à un sophisme. Mais comme je suis un peu rouillé dans ce domaine, je ne poursuis pas, surtout à cette heure tardive.

En ce qui concerne l'intervention du chef adjoint de l'opposition selon laquelle lui et ses collègues s'abstiendraient au moment du vote en deuxième lecture de ce projet de loi, si mes vis-à-vis tiennent à un vote par appel nominal afin d'inscrire leur abstention, il est bien entendu que, par obligeance, nous l'accepterons. Toutefois, nous n'avons pas du tout l'intention, quant à nous, de demander ce vote. Il est tard, il fait tempête et, pour ma part, j'ai 40 milles à parcourir. A moins que les sénateurs insistent absolument sur la tenue d'un vote nous pourrions, s'ils le veulent bien, adopter la mesure en deuxième lecture avec dissidence.

Le discours du sénateur McElman, tout à l'heure, à propos du harcèlement que des intérêts politiques et commerciaux américains ont fait subir au fil des ans aux entreprises canadiennes et, en particulier, à celles des Maritimes, ainsi que les cas précis qu'il a cités constituent l'un des arguments les plus percutants en faveur de l'Accord de libre-échange.

Nos rapports commerciaux avec les États-Unis ces derniers temps et par le passé constituent l'argument le plus fort qui soit pour vouloir stabiliser ces formidables liens commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Récemment, surtout, nous avons compris la nécessité d'un mécanisme comme celui qui est prévu dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour le règlement des différends.

On a déploré ces dernières années non pas tellement la législation américaine que la politisation du processus, le harcèlement dont le sénateur McElman a parlé, à juste titre, à propos entre autres d'une affaire, celle du bois-d'oeuvre. Le processus s'était tellement politisé, les pressions politiques se faisaient si intenses, que nos chances d'être entendus de manière impartiale n'étaient pas très fortes et nous le savions. Comme nous allions perdre notre cause, il a fallu négocier.

Le mécanisme de règlement des différends nous fera gagner du temps. Le sénateur a rappelé combien les initiatives des intérêts américains avaient coûté de nombreuses années et de fortes sommes aux petits producteurs canadiens. Grâce à ce mécanisme, un examen objectif de la loi et de son application remplacera un processus politisé à outrance. Voilà ce que signifie avoir accompli des pas de géant pour faire appliquer la loi dans ces circonstances.

Le sénateur se plaint que les groupes ne peuvent décider qu'une chose, et c'est si la loi nationale a été appliquée avec justice et objectivité. C'est là en soi un atout considérable. Les groupes ne sont pas tous semblables. L'une des tâches impar-

ties aux groupes binationaux, par exemple, consistera à examiner les nouvelles lois qui pourraient être adoptées aux États-Unis. Si ces nouvelles lois sur les recours commerciaux visent spécialement le Canada—et elles devraient s'appliquer au Canada—alors le mécanisme binational examinera si ces nouvelles lois sont conformes aux dispositions du GATT et de l'Accord de libre-échange.

Je comprends l'inquiétude du sénateur au sujet des programmes de développement régional, surtout en ce qui concerne les provinces du Canada atlantique. Je persiste à croire que les nouveaux programmes de développement régional que le gouvernement a mis en œuvre dans cette région, ajoutés à l'Accord de libre-échange, constituent le plus grand avantage qu'on ait donné à la région atlantique depuis que je suis au monde pour en faciliter le progrès économique par rapport aux autres régions du Canada.

**Une voix:** Bravo!

**Le sénateur McElman:** Et j'espère que vous avez raison.

**Le sénateur Murray:** Je rappelle au sénateur—et il le sait d'ailleurs—que, pendant 15 ou 16 mois, j'ai été ministre de l'Agence des perspectives de l'Atlantique. Je m'intéresse à ces questions depuis longtemps. L'examen que j'ai fait des programmes que mon gouvernement et ses prédécesseurs ont mis sur pied dans la région atlantique dans le domaine du développement régional ne m'incite pas à croire que l'Accord de libre-échange en compromet le succès le moins.

Honorables sénateurs, même si je ne doute pas de la sincérité des discours entendus cet après-midi et des préoccupations dont ont fait part les sénateurs qui ont pris la parole cet après-midi, ces discours donnent à entendre que ces gens craignent l'inconnu; ils ne savent pas ce que leur réserve l'avenir; ils craignent les États-Unis, dans certains cas, et ils semblent même avoir peur de prendre le moindre risque.

**Le sénateur Frith:** Ce sont là les conséquences d'un mauvais accord.

**Le sénateur Murray:** Ces discours, honorables sénateurs, préconisent le statu quo et l'inertie. Mais, honorables sénateurs, le statu quo n'est pas une solution viable pour le Canada.

**Le sénateur Frith:** Nous préconisons de faire mieux et non pas de nous croiser les bras et ne rien faire.

**Le sénateur Murray:** Les tendances protectionnistes que nous avons vues aux États-Unis, dans le système politique américain et au Congrès, persistent; elles ne se sont pas atténuées. En fait, elles se sont même accrues avec le nouveau Congrès élu en novembre dernier. Compte tenu de la situation mondiale, force nous est de conclure que le statu quo n'est pas une solution viable pour le Canada.

● (1750)

Partout dans le monde, des blocs commerciaux se forment—citons seulement la Communauté économique européenne—et, sans l'Accord de libre-échange, le Canada demeure pratiquement le seul pays industrialisé de l'Ouest à ne pas avoir accès à un marché d'au moins 200 millions d'habitants. Le statu quo n'est donc pas une solution et la peur de l'avenir, la peur de l'inconnu et l'incertitude ne nous mèneront pas bien loin.